

## Mes infos utiles

- ▶ Les [numéros utiles](#) pour les personnes sourdes et malentendantes
- ▶ Les attestations dérogatoires de déplacement pour les personnes aveugles et malvoyantes sont disponibles en .txt et .docx sur [le site du Ministère de l'intérieur](#)
- ▶ Les opérateurs télécoms de la Fédération Française des Télécoms (Altice-SFR, Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom, La Poste Mobile et Orange) ont décidé de doubler le nombre d'heures de communication qu'ils proposent à leurs clients sourds ou malentendants au travers de leur centre relais téléphonique pour les deux prochaines semaines. Concrètement, ils bénéficieront ainsi, gratuitement, de 2 heures de communication adaptée (les opérateurs offrent déjà une heure de communication depuis la mise en place du centre relais téléphonique), soit via une traduction en Langue des Signes Française (LSF), soit via un codage en Langage Parlé Complété (LPC) soit en utilisant des technologies de sous-titrage des appels.